

LE CODE D'ÉTHIQUE

DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Épanouissement, autonomie et sécurité

ENVERS SOI-MÊME

- Planifie sa randonnée de manière à respecter ses besoins, ses objectifs et ses limites.
- S'informe sur la météo, les règles du territoire visité (accès aux chiens, tarifications) et les dangers potentiels (chasse, animaux sauvages, éboulis).
- Emporte un moyen de communication, une trousse de soins, une carte, des provisions et l'équipement adéquats.
- S'inscrit aux points d'enregistrement et prévient les proches de l'itinéraire et du retour prévu.
- Respecte ses besoins, ses objectifs et ses limites. Fait demi-tour au besoin.

Respect, partage et soutien

ENVERS LES AUTRES

- Est courtois et ouvert.
- Respecte le droit des autres.
- Respecte la signalisation et les réglementations du lieu de randonnée.
- Aide une personne en difficulté à franchir des obstacles et des sections difficiles.
- S'assure que personne n'est laissé seul derrière.

Protection, responsabilité et héritage

ENVERS SON ENVIRONNEMENT

- Respecte son environnement et en prend responsabilité.
- Reste sur le sentier pour protéger la flore; évite de piétiner mousse et lichen si le sentier traverse des roches.
- Laisse intactes les plantes, la forêt, les roches, et s'abstient de nourrir les animaux.
- Ramène avec lui tous ses déchets.
- Campe aux endroits désignés ou sinon sur des surfaces durables seulement.
- Évite les feux inutiles.
- Signale aux responsables du lieu de marche tout bris d'installations (ponts, escaliers, cordes et chaînes, balisage) et la présence de déchets abandonnés, s'il n'a pu les emporter.

